

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

30 octobre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

**AMENDEMENT**

N ° II-1307

présenté par  
Mme Abba

-----

**ARTICLE 38****ÉTAT B****Mission « Écologie, développement et mobilité durables »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Infrastructures et services de transports	0	315 000
Affaires maritimes	0	0
Paysages, eau et biodiversité	315 000	0
Expertise, économie sociale et solidaire, information géographique et météorologie	0	0
Prévention des risques	0	0
Énergie, climat et après-mines	0	0
Service public de l'énergie	0	0
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	0	0
Charge de la dette de SNCF Réseau reprise par l'État (crédits évaluatifs)	0	0
<b>TOTAUX</b>	<b>315 000</b>	<b>315 000</b>
<b>SOLDE</b>	<b>0</b>	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il s'agit d'un amendement de cohérence avec l'amendement 1242 déposé à l'article 43, qui relève le plafond des autorisations d'emplois en faveur des parcs nationaux de 5 ETPT pour répondre au besoin en ressources humaines du futur parc national des Forêts de Champagne et Bourgogne.

Afin d'apporter le financement nécessaire à l'augmentation de la masse salariale des parcs nationaux proposée par l'amendement 1242, le présent amendement augmente de 315 000 euros la dotation de la sous-action 3 « Espaces naturels protégés » de l'action n° 7 du programme 113 « Paysages, eau et biodiversité ».

Il retransche en contrepartie 315 000 euros à l'action n° 52 « Transport aérien » du programme 203 « Infrastructures et services de transports ».